

Lundi 21 octobre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 21 octobre 2019 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Jean Caron, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Monsieur Rénaud Bernier, maire formant quorum.

Sont aussi présents Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Gina Dionne, trésorière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-10-435

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, ratification et adoption du procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2019 du comité consultatif d'urbanisme.
4. Demande de dérogation mineure de Madame Julie Filion et de Monsieur Éric Dubé en regard du 255, rue Bernier.
5. Demande de dérogation mineure de Madame Nancy Lajoie et de Monsieur Pascal-Christian Alain en regard du 264-270, rue Bernier.
6. Demande de dérogation mineure de Monsieur Daniel Soucy en regard du 265, rue Bernier.
7. Demande de dérogation mineure de 9027-4242 Québec inc. en regard du 295, rue Bernier.
8. Période de questions.
9. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement de l'adopter.

Rénaud Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-436

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 OCTOBRE 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2019 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions 60-19, 61-19, 62-19, 63-19, 64-19 et 65-19 qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-437

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME JULIE FILION ET DE MONSIEUR ÉRIC DUBÉ EN REGARD DU 255, RUE BERNIER.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro D2019-150 formulée par Madame Julie Filion et Monsieur Éric Dubé pour la propriété sise au 255, rue Bernier visant à permettre un accès d'une largeur de 13 mètres sur la rue Bernier contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit que la largeur maximale pour un accès en zone A est de 8 mètres;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 60-19 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas relative à l'usage ni à la densité d'occupation du sol et ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure formulée par Madame Julie Filion et Monsieur Éric Dubé pour la propriété située au 255, rue Bernier visant à permettre un accès d'une largeur de 13 mètres.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-438

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME NANCY LAJOIE ET DE MONSIEUR PASCAL-CHRISTIAN ALAIN EN REGARD DU 264-270, RUE BERNIER.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro D2019-148 formulée par Madame Nancy Lajoie et Monsieur Pascal-Christian Alain pour la propriété sise au 264 à 270, rue Bernier visant à permettre trois accès à un terrain sur une même rue contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui limite à deux le nombre d'accès pour un terrain de plus de 30 mètres de largeur et de moins de 100 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande vise également à permettre un accès d'une largeur de 13,5 mètres et un autre d'une largeur de 15 mètres sur la rue Bernier contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit que la largeur maximale pour un accès en zone A est de 8 mètres;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 61-19 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas relative à l'usage ni à la densité d'occupation du sol et ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure formulée par Madame Nancy Lajoie et Monsieur Pascal-Christian Alain pour la propriété située au 264 à 270, rue Bernier visant à permettre trois accès à un terrain sur une même rue dont un d'une largeur de 13,5 mètres et un autre d'une largeur de 15 mètres.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-439

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DANIEL SOUCY EN REGARD DU 265, RUE BERNIER.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro D2019-151 formulée par Monsieur Daniel Soucy pour la propriété sise au 265, rue Bernier visant à permettre un accès d'une largeur de 19 mètres sur la rue Bernier contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit que la largeur maximale pour un accès en zone A est de 8 mètres;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 62-19 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas relative à l'usage ni à la densité d'occupation du sol et ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure formulée par Monsieur Daniel Soucy pour la propriété située au 265, rue Bernier visant à permettre un accès d'une largeur de 19 mètres sur la rue Bernier.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-440

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE 9027-4242 QUÉBEC INC. EN REGARD DU 295, RUE BERNIER.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro D2019-149 formulée par 9027-4242 Québec inc., représentée par Monsieur Mario Bernier, pour la propriété sise au 295, rue Bernier visant à permettre un accès d'une largeur de 30 mètres et un autre d'une largeur de 22 mètres sur la rue Bernier contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit que la largeur maximale pour un accès en zone A est de 8 mètres;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 63-19 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas relative à l'usage ni à la densité d'occupation du sol et ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure formulée par 9027-4242 Québec inc., représentée par Monsieur Mario Bernier, pour la propriété située au 295, rue Bernier visant à permettre un accès d'une largeur de 30 mètres et un autre d'une largeur de 22 mètres sur la rue Bernier.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-441

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2019-10-442

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 03.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière